

Vade-mecum de rentrée à l'attention des parents 2023-2024

École Fondamentale Annexée Woluwe Saint-Lambert

- ✓ Section maternelle à partir de **2,5 ans**
- ✓ Section primaire : **de la 1^{ère} à la 6^e primaire**



Nous avons regroupé, dans ce petit livret, les renseignements et recommandations qui nous paraissent utiles et qui ont pour seul but : **le bien-être de votre enfant.**

Nous vous demandons d'accorder quelques minutes afin d'en prendre connaissance et nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à des questions éventuelles.

Pour accéder au site internet de l'école, vous pouvez scanner ce QR code :



De bonnes habitudes ... dès le début !

Horaire de l'école

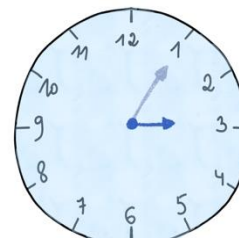
L'école est accessible tous les jours **dès 7h30** jusqu' **18h00**.

Les garderies du matin et soir sont extra-scolaires et payantes. En cas de non-paiement , nous pourrions interdire l'accès à celles-ci.

Les cours commencent à 8h30 précises et se terminent à 15h10.

Si votre enfant n'est pas inscrit à la garderie, il sera accueilli à partir de 8h15.

Nous comptons sur vous pour respecter les horaires, ce qui est important d'une part pour l'enfant et d'autre part pour l'organisation de l'école et le fonctionnement correct de la classe.



Organisation pratique

- **Section maternelle : (M1 et M2 pavillon)**

De 8h15 à 8h30, vous accompagnerez votre enfant jusqu'à la porte de sa classe. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans le local classe. Les enfants seront accueillis par leur institutrice et la puéricultrice.

Nous comptons sur le respect de cette consigne pour des raisons évidentes de sécurité.

En cas de retard, il faudra passer par le secrétariat du côté primaire.

À 15h10, vous pourrez récupérer votre enfant à la porte du pavillon et à **12H05** le mercredi.



- **Section maternelle : (M 3)**

Désormais, les enfants de M3 partagent le même bâtiment que les élèves du primaire. Ils seront accueillis au matin dans le préau bas du bâtiment primaire par une surveillante et l'institutrice.

Les parents pourront passer par la grille côté parking.

Il en sera de même pour venir rechercher votre enfant à 15H10 ou 12H05 le mercredi.

- **Section primaire :**

A **8h15**, vous déposerez votre enfant au grillage à l'entrée de la cour. Un membre du personnel surveillera cette entrée. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement. Les enfants iront par eux-mêmes dans la cour du haut et se rangeront à la sonnerie pour ensuite entrer en classe avec leur institutrice.

Nouveau

Une entrée est également possible via le passage, rue Théodore de Cuyper .
Un enseignant accueillera également votre enfant au grillage. Pas d'entrée via ce passage après 8H30 ! Les arrivées tardives se feront uniquement via l'entrée principale.

A **15h10 c'est la fin des cours**. Les enfants se rangeront dans la cour du bas. Dès que tous les rangs sont descendus, les parents pourront entrer via la petite grille sur le côté pour récupérer leur enfant et ressortiront par la grande grille.

Les plus grands pourront obtenir une **carte de sortie** après autorisation parentale. En cas d'oubli de sa carte, il ne pourra pas quitter l'établissement seul.

Si vous avez un enfant en maternelle et en primaire, nous vous demandons de récupérer d'abord le plus jeune.

Nous vous remercions de respecter ces consignes.



Parking

Nouveau

Un kiss and ride a été installé durant cet été. Cet espace est prévu pour déposer votre enfant en toute sécurité.

Les emplacements parking sont destinés uniquement au personnel de l'école.

Merci de ne pas y stationner.

Les parkings à l'extérieur du campus (avenue Jacques Brel et rue de Neerveld sont disponibles si vous souhaitez vous garer et accompagner votre enfant jusqu'à la grille.)



Et après l'école ... on fait quoi ?

Garderie extra scolaire

La garderie est organisée prioritairement pour les enfants dont les parents travaillent. Celle – ci est payante en **début de chaque mois**.

- **Matin dès 7h 30 à 8h15.**
- **Soir de 15h10 à 18h00.**
- **Mercredi de 12h15 à 18h00**



Tarifs :

matin	soir	exceptionnel	mercredi	Mercredi
7h30-8h15	15h20-18h00	15h20-18h00	12h15-13h10	12h15-18h00
15 €/mois	35€/ mois	4€/jour	10 €/mois	40 €/mois

Après étude 18H00
15€/ mois

Exceptionnel :12 €

Ce sont des **montants forfaitaires** à payer par mois. (la semaine de juillet et aout sont réparties dans les 10 autres mois)

Les paiements se feront au secrétariat via bancontact ou via virement bancaire (voir document annexe)

L'école des devoirs / étude dirigée

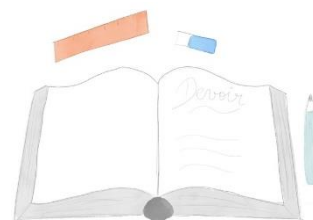
L'école des devoirs est organisée pour les élèves de primaire.

Elle est organisée le **lundi, mardi et jeudi de 15h20 à 16h00** au sein de notre établissement. Les enfants seront aidés à faire leur devoir et lire avec un enseignant de l'école.

L'inscription se fera auprès du secrétariat en début de chaque mois. **Le paiement devra se faire en début de mois. Celui-ci confirmera l'inscription de votre enfant à l'école des devoirs.**

Tarif forfaitaire :

	MONTANT	A PAYER LE
Septembre*	15€	Début le 05/09
Octobre	15€	
Novembre	15€	
Décembre	15€	
Janvier	15€	
Février	15€	
Mars	15€	
Avril	15€	
Mai	15€	
Juin *	15€	Fin le 27/06 (inclus)



*l'étude commencera le lundi 4 septembre et se terminera le mardi 25 juin

C'est l'heure ... de manger !

À midi

Nouveau



2 possibilités s'offrent à vous :

- Votre enfant rentre à midi. Vous pouvez venir le chercher à 12h05. **Votre enfant reviendra à l'école entre 13h15 et 13h30.**
- Votre enfant reste à l'école durant le temps de midi.

Aucun paiement n'est demandé pour ce temps extrascolaire.

Le repas de midi ... 2 formules :

- Les **tartines** apportées de la maison dans une boîte. Éviter l'aluminium qui n'est ni bon pour la santé ni pour la nature.
- Le **repas chaud*** au prix de 2,50€ (maternelle) et 3,30 € (primaire).

Les repas sont à payer au préalable par virement bancaire ou bancontact.

Le paiement des repas se fera à des dates précises (voir document annexe).

*Le menu est affiché aux valves de l'établissement et sur le site.

- Possibilité de commander tous les jours un repas végétarien – à préciser au moment du paiement.

La collation

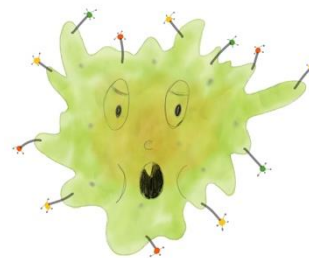
Durant la pause de 10H , vous pouvez prévoir une collation pour votre enfant .



Nous vous demandons de privilégier les gourdes et d'éviter les boissons sucrées.

Les collations saines et équilibrées seront privilégiées.

L'école participe au programme européen « un fruit, un légume par semaine à l'école ».

Voici donc une petite liste proposée par les enseignants :



Autorisés 	Interdits 
Fruits secs Fruits en compote Fruits frais – légumes crus Yaourts – fromage Biscuits secs sans chocolat Tartines Jus de fruits Boissons lactées	Bonbons Chocolat Chips Barres chocolatées Sodas Boissons pétillantes

L'après-midi , seuls les enfants qui vont à la garderie pourront prendre une collation .

À l'école ... mais en bonne santé !

En collectivité, les enfants sont souvent victimes de virus. L'école n'accueillant pas les enfants malades (sauf rhume), prévoyez un « plan B » pour les faire garder.

Une fiche signalétique de votre enfant devra être complétée. Veuillez donner les coordonnées exactes et précises pour pouvoir vous joindre en cas de nécessité.

En section maternelle, il n'y a pas d'obligation scolaire en M1 et M2, vous ne devez donc pas apporter un certificat médical.

Toutefois si votre enfant présente des symptômes de maladies contagieuses, nous pourrions vous demander d'apporter de la part d'un médecin une attestation de non-contagion.

Attention !!! A partir du 1er septembre 2021, l'obligation scolaire a été avancée à 5 ans. Votre enfant de 3^e maternelle est donc tenu d'être présent tous les jours. Toute absence devra être justifiée par un motif écrit.

Vous recevrez via la farde d'avis, 10 justificatifs d'absence à compléter. Ceux-ci devront être complétés et remis pour toute absence de 1 à 3 jours.

Au-delà de 3 jours, un certificat médical sera obligatoire.

En section primaire, toute absence ou retard devra être justifié par un motif écrit.

Vous recevrez via la farde d'avis, 10 justificatifs d'absence à compléter. Ceux-ci devront être complétés et remis pour toute absence de 1 à 3 jours.

Au-delà de 3 jours, un certificat médical sera obligatoire.

Tout retard de + d'une demi-heure est considérée comme 1 demi-jour d'absence et devra donc être justifié par écrit .

Dans mon cartable, il y aura ... !

Maternelle :

- ✓ la farde d'avis
- ✓ la boîte à tartines ou collation saine
- ✓ mouchoirs

primaire :

- ✓ journal de classe
- ✓ trousse pour les P3 à P6
- ✓ farde de transport pour les devoirs



Afin d'être certains que la communication passe correctement, nous vous demandons de vous connecter à la plateforme classdojo.

Vous recevrez les informations via l'enseignante de votre enfant.



Le journal de classe en section primaire est le lien entre la maison et l'école.

Ce document doit donc rester propre et soigné. Pensez à le recouvrir d'un papier adhésif transparent.

Matériel scolaire

Nouveau

A partir de la rentrée scolaire 2023, les mesures de « gratuité scolaire » seront d'application pour les élèves de 1^{er} et 2^e année primaire.

Ceci signifie que les frais afférents au fonctionnement et à l'équipement des écoles ainsi qu'à la distribution de manuels et fournitures scolaires sont pris en charge par l'école.

La « gratuité scolaire » ne concerne pas les frais de sorties scolaires, culturelles et sportives ni les frais pour les temps extra-scolaire.

Il en va de même pour les élèves de section maternelle depuis le 1^{er} septembre 2019.

en section maternelle . Il est demandé aux parents de fournir un petit cartable , un change complet ainsi qu'une couverture (sieste)

Pour l'école primaire :

P1P2 : Il est demandé aux parents de fournir un cartable , une trousse , une boîte de mouchoirs

P3 àP6 : la liste des fournitures est transmise en début d'année via la farde d'avis et consultable sur le site de l'école.



À l'école ... pensez pratique !

Les enfants sont amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation, dans la salle de jeux, en classe,...) et parfois salissantes (peinture, collage, ...), il est important de les habiller de façon pratique avec **des vêtements qu'ils sont capables de mettre et d'enlever seul** ... éviter les bretelles, les salopettes (pour nos plus jeunes) et les vêtements que vous craignez d'abîmer.

En cas de perte, les vêtements retrouvés seront placés dans le préau et facilement accessibles aux enfants. Mais pour éviter ces désagréments, **pensez à inscrire le nom & prénom de votre enfant sur tous les vêtements et sacs** (pull, manteau, tenue et chaussures de gym,...).

Activités culturelles, sportives, sorties ...

Durant l'année scolaire, les enseignants ont prévu des sorties ou activités à l'école. L'école intervient pour certaines sorties ou activités.

Toutefois, une intervention vous sera également demandée. Celle-ci n'excédera pas 45 euros sur l'année.

Le paiement de ces sorties se fera sur le compte de l'école.

La participation à ces activités est considérée comme période normale de cours et tout refus de la part des parents doit être dûment justifié. S'il ne part pas, l'enfant doit venir à l'école durant cette période.

Les transports en commun seront régulièrement utilisés. **Veillez effectuer les démarches auprès de la stib pour obtenir l'abonnement gratuit pour les enfants.** Dans tous les cas, votre enfant devra être en possession d'un titre de transport pour pouvoir participer à la sortie.

Prévision de frais

	M1 –M3	P1-P2	P3-P4	P5-P6
Sorties liées au projet d'établissement	max 45€	max 45€	max 45€	max 45€
Classes de découvertes et dépaysement		150 €	150 €	150 €
T-shirt gymnastique et piscine	/	T-shirt blanc +short foncé +pantoufles gym Maillot + bonnet	T-shirt blanc +short foncé +pantoufles gym Maillot + bonnet	T-shirt blanc +short foncé +pantoufles gym Maillot + bonnet
Frais de garderie (si inscription)	Voir détails et tarifs plus haut	Voir détails et tarifs plus haut	Voir détails et tarifs plus haut	Voir détails et tarifs plus haut

Les fournitures scolaires sont fournies par l'école (décret gratuité) **en section maternelle** . Il est demandé aux parents de fournir un petit cartable , un change complet ainsi qu'une couverture (sieste)

Pour l'école primaire , les manuels scolaires sont donnés par l'école . Pour les fournitures , la liste est transmise en début d'année via la farde d'avis et consultable sur le site de l'école.

NATATION en primaire

Nous avons de la chance de posséder **une piscine au sein de l'établissement**.

Le cours de natation est un cours **obligatoire** prévu dans le programme des études. Toute absence doit être justifiée par écrit. Une non-participation doit être couverte par un certificat médical. Votre enfant devra avoir un sac (fermé) avec un essuie , un maillot et un bonnet . Vous serez informés par l'institutrice de votre enfant du jour où le cours de piscine sera dispensé.

Activités D.A.S. (Dispositif d'Accrochage Scolaire)

Plusieurs activités sont organisées au sein de notre école par nos enseignants pour aider vos enfants (des activités théâtrales, de bien-être, de langage et d'aide à la lecture). Celles-ci ont lieu durant le temps de midi ou après l'école.

Liste des congés

Congés officiels :

Fête de la Communauté française : le mercredi 27 septembre 2023

Congé d'automne : du lundi 23 octobre au vendredi 03 novembre 2023

Vacances d'hiver : du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 07 janvier 2024

MARDI GRAS : mardi 13 février 2024

Congé de détente: du lundi 26 février 2024 au vendredi 10 mars 2024

Lundi de Pâques : lundi 10 avril 2024

Vacances de printemps: du lundi 29 AVRIL 2024 au DIMANCHE 12 mai 2024

Lundi de Pentecôte : le lundi 20 mai 2024

Les vacances d'été débutent le samedi 06 juillet 2024

Dates importantes à inscrire dans votre agenda ☺

Moments festifs :

- Marché d'hiver à l'école : JEUDI 21 décembre
- Fête école : SAMEDI 20 avril

Rencontres parents :

- JEUDI 5 septembre : réunion collective SECTION PRIMAIRE ET MATERNELLE
16H00 P1P2 16H30 P3P4 17H00 P5P6
- Jeudi 15 septembre : réunion collective SECTION MATERNELLE 15H30
- LUNDI 6 novembre : remise 1^{ER} bulletin lors rencontre de tous les parents
PRIMAIRE
- LUNDI 15 janvier : remise 2^e bulletin rencontre parents SUR RDV
: Rencontre parents en maternelle
- JEUDI 11 AVRIL : 3^e bulletin-rencontre parents PRIMAIRE
- Mercredi 3 juillet : remise bulletin fin d'année -rencontre parents
Remise travaux maternelle-rencontre parents petit déjeuner

Cours suspendus – formation enseignants

- Jeudi 9 ET vendredi 10 novembre : section maternelle et section primaire
- Mercredi 10 janvier : section maternelle et section primaire

Communication

Les enseignants utilisent la plate-forme class dojo . Une information vous sera transmise à ce sujet. Vous pourrez y découvrir les activités des enfants mais également les avis et informations diverses.

- Si vous souhaitez rencontrer l'enseignant de votre enfant, il est préférable de prendre un rendez-vous via le journal de classe.
- Pour toutes demandes de documents administratifs, veuillez-vous adresser à Mme Maria. (Pensez à les demander à temps car nous ne pouvons pas garantir que ceux-ci seront disponibles dans l'heure voire même la journée !)
- Si vous devez récupérer votre enfant en cours de journée (rdv médecin ou autre) , veuillez toujours en avertir l' institutrice par écrit via le journal de classe .

Pour nous joindre :



02 / 776.82.68



direction.fondamental@arwsl.be (direction)
paez.m@arwsl.be (secrétariat)
paiement.wsl@gmail.com (pour les paiements)

<http://www.fondamental.arwsl.be>



Nous vous souhaitons une excellente année scolaire .

